## JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1976/07/08/1976070810/justel

Dossier numéro: 1976-07-08/01

## **Titre**

8 JUILLET 1976. - Loi organique des centres publics d'action sociale. <L 2002-01-07/45, art. 2; En vigueur : 01-02-2004>

Situation: Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 21-12-2012 inclus.

Notes: pour la version applicable en Région wallonne, voir : 1976-07-08/34

pour la version applicable en Région Bruxelles-Capitale, voir 1976-07-08/37

pour la version applicable en Communauté flamande, voir : 1976-07-08/35

pour la version applicable en Communauté germanophone, voir : 1976-07-08/36

Publication: Moniteur belge du 05-08-1976 page: 9876

Entrée en vigueur : 10-01-1997

## Table des matières

Art. M

## **Texte**

Article M.

VOIR LES TEXTES APPLICABLES DANS LES ENTITES FEDEREES POUR LA FORME VALABLE APRES LE 21-12-2012.

(NOTE : pour la forme de ce texte valable dans la Région wallonne, voir L 1976-07-08/34)

(NOTE: pour la forme de ce texte valable dans la Région flamande, voir L 1976-07-08/35)

(NOTE: pour la forme de ce texte valable pour la Communauté germanophone, voir L 1976-07-08/36)

(NOTE: pour la forme de ce texte valable dans la Région de Bruxelles-Capitale, voir L 1976-07-08/37)

Page 1 de 1 Copyright Moniteur belge 13-04-2024